F.N.M.F.
Direction des Systèmes d'Information

NORME RETOUR
UTILISEE SUR LE RESEAU
DE LA MUTUALITE FRANCAISE

SPECIFIQUE AUX TPG

RMTPG

Version janvier 2001

Historique des modifications opérées sur la norme depuis sa création

Version 2001 :

- Principes et modalités de basculement à l'Euro pour janvier 2002

Version 1998

- Introduction de l'unité monétaire en TYPE 1

Version 1995

- Valeur "PGMDES" dans la zone "programme destinataire" en TYPE 0 de Noe vers Centre de traitement.
- Valeur "AP" dans la zone "Application" en TYPE 0 de Noe vers Centre de traitement.

Création Avril 1990

Basculement à l'Euro dans les 615M

Objectif janvier 2002

I. Les principes de base du basculement à l'Euro

I.1. A compter du 1er janvier 2002

. Pour les soins réalisés à compter du 1/1/2002, les factures émises par les Professionnels de santé sont en Euro.
Cependant, les flux en francs sont acceptés pour des soins réalisés avant le 31/12/2001.
. Les prix unitaires des actes professionnels ainsi que les vignettes pharmacie sont publiés en Euro sur 2 décimales.
Cependant les vignettes en francs sont acceptés jusqu'à épuisement des stocks, avec l'obligation de convertir automatiquement les prix en Euro en flux électroniques (cf. II.3. règles des arrondis).

I.2. Dès le 1er octobre 2001

. L'assurance maladie obligatoire bascule à l'Euro ses systèmes d'information.
. Afin d'assurer la cohérence avec la Sécurité Sociale, la coexistence du Franc / Euro en télé transmission devra respecter le principe :
Entre le 1/10/2001 et 31/12/2001, un professionnel de santé établissant une facture en Euro convertira et détaillera les prix unitaires, montants et totalisation en Euro (cf. II.3. règles des arrondis).
Ainsi, les flux 615M et B2 sont acceptés, sur NOE, en Euro seulement si le flux comporte un code monétaire **"U".**

I.3. Jusqu'au 31 septembre 2001

Les règles définies sur la période transitoire depuis 1er janvier 1999 restent en vigueur, notamment :
. Afin de limiter les problèmes des écarts de + ou - 3 centimes liés aux conversions Euro/Franc, 2 principes sont édictés :

- le prix unitaire d'un acte ou soin reste en Francs jusqu'à nouvel ordre ministériel.
- Les opérations de conversions et d'arrondi doivent être réalisés sur les montants de synthèse exprimant des totaux et non sur les montants intermédiaires.

. Un professionnel de Santé établissant une facturation en Euro détaille chaque montant de ligne d'acte ou soin en Francs et seul le montant total facturé est converti et libellé en Euro.

II. Les adaptations sur les formats d'échanges électroniques

II.1. L'unité monétaire dans les normes

Rappel :

- **L'unité monétaire est un des critères de rupture de lot.**
- Dans **les normes 615M "aller"** (PH, LB, ER, CP, EH) : L'unité monétaire de facturation du professionnel de santé est indiqué au niveau du lot : **Type 1 - Position 90**
- Dans **les normes 615M "retour"** (RM, RMTPG) : L'unité monétaire de l'origine est indiquée au niveau du lot : **Type 1 - Position 103**

II.2. Extension de la liste des codes monétaires

Codes utilisés pour qualifier la zone "Unité monétaire de facturation du PS"

- **F ou Blanc** pour lot de factures en **Francs**
- **E** pour lot de factures en **"pseudo" Euro** lorsque les lignes détails (types 3 ou 4) exprimées en franc et totalisations (type 5) exprimées en Euro

➔ U pour lot de factures **tout Euro** lorsque les lignes détails (types 3 ou 4) et totalisations (type 5) sont exprimées en Euro

II.3. Prix unitaires et montants

Afin de minimiser les écarts financiers, les opérations de conversions de prix unitaires se font sur 5 décimales. La base de remboursement est calculée à partir du prix unitaire sur 5 décimales.
L'affichage des prix et des montants dans les flux électroniques reste sur 2 décimales et respecte les règles d'arrondis suivantes :

- Si le 3ème chiffre après la virgule est supérieur ou égal à 5, on arrondit par excès (exemple : 0,265226 est arrondi à 0,27).
- Si le 3ème chiffre après la virgule est inférieur à 5, on arrondit par défaut (exemple : 0,26429 est arrondi à 0,26)

N O R M E R E T O U R (RM)

Le présent CAHIER TECHNIQUE définit les modalités d'envoi, par TELETRANSMISSION, des "factures retour" (information de liquidation) du centre de traitement de la mutuelle au Réseau N.O.E. et du Réseau N.O.E. jusqu'aux Trésoreries Payeur Général.

Il traite successivement :

I - La composition des envois P. 3

II - La structure de l'information P. 10

III - La présentation de l'information P. 13

IV - la codification de l'information

I - COMPOSITION DES ENVOIS

La présente norme "retour" a pour fonction de véhiculer les informations de liquidation générées par les centres de traitement mutualistes tout en respectant les différents schémas organisationnels des échanges existant entre les Trésoreries Payeur Générales et les mutuelles.

Rappelons que les centres de traitement reçoivent, de "l'ALLER", un fichier contenant des lots par C.H/débiteur, contenant chacun des exemplaires de factures.

1. TRAITEMENTS DES FACTURES

Pour chaque facture reçue, au jour J, la mutuelle peut soit :

CAS 1

PAYER EN TOTALITE LA FACTURE
Le montant payé est égal au montant facturé

CAS 2

PAYER "PARTIELLEMENT" LA FACTURE
Le montant, payé pour l'ensemble de la facture, est différent du montant facturé

CAS 3

REJETER LA FACTURE
La facture présente une anomalie (adhérent inconnu, droit non ouvert...) et ne peut être payée

CAS 4

PRENDRE EN COMPTE LA FACTURE
En fonction de son système d'information, la mutuelle peut, dans certains cas, ne pas pouvoir prendre la décision, au jour J de réception de la facture, du paiement ou rejet de celle-ci (ex : procédure manuelle).

Par contre, elle renvoie, au même jour J, une information selon laquelle la facture a bien été reçue.

Remarque :

Cette même facture fera l'objet, à un jour J + n, d'un deuxième retour répondant à l'un des trois premiers cas.

CAS 5

NE RIEN GENERER AU JOUR J
Cette fois, comme dans le cas précédent, la mutuelle ne peut décider au jour J de réception de facture, du paiement ou rejet de la facture, mais elle ne génére pas d'information de prise en compte.

Au jour J + n, elle générera un retour pour cette facture, correspondant à l'un des trois premiers cas.

2. CATEGORIES DE LOTS RETOUR

Un centre de traitement génère, **pour le compte de chaque mutuelle,** des lots retour.

Chaque lot retour regroupe des informations de liquidation de factures concernant une même TPG ; le centre de traitement génère donc des lots retour par couple TPG/Mutuelles.

3. COMPOSITION DES FICHIERS

L'ensemble des lots retour générés, au jour J, par un centre de traitement, est regroupé dans un fichier (dans une enveloppe constituée d'un enregistrement de début de fichier - type 0 -, et d'un enregistrement de fin de fichier - type 9 -), pour l'envoi au Réseau N.O.E.

N.O.E. reçoit des fichiers de différents centres de traitement. Il "ouvre" les fichiers (détruit les enveloppes), et trie l'ensemble des lots contenus dans ceux-ci par professionnel de santé.

N.O.E. constitue, alors, un fichier par destinataire, dans lequel sont rangés les lots destinés à celui-ci. Ces fichiers seront transmis aux destinataires, qu'ils soient professionnels de santé ou organismes de traitement (organismes intermédiaires, C.R.I.H., etc).

Une enveloppe, et plus particulièrement l'enregistrement de début de fichier (type 0), identifie l'émetteur physique et le destinataire physique du fichier.

En conséquence :

- **pour les échanges de traitement vers N.O.E.,** se référer au type 0 : "centre de traitement à N.O.E." ;

- **pour les échanges N.O.E. vers les professionnels de santé,** se référer au type 0 : "N.O.E. - professionnels de santé".

4. CAS PARTICULIERS

Le Réseau N.O.E. peut être amené à rejeter certains lots retour d'information de liquidation, provenant des centres de traitement, s'il ne peut router ceux-ci vers les professionnels de santé (consignes de saisie non respectées sur les zones d'identification du T.P.G.).

Dans ce cas N.O.E. renvoie, au centre de traitement, l'ensemble des lots retour rejetés, dans leur intégralité, en précisant, au niveau lot, à l'aide d'un code rejet, le motif du rejet.

L'ensemble de ces lots retour rejetés, est transmis au centre de traitement dans une enveloppe (dans un fichier - type 0/type 9 : voir type 0 : de N.O.E. à Centre de Traitement).

II - STRUCTURE DE L'INFORMATION

structure du fichier retour (norme rm)

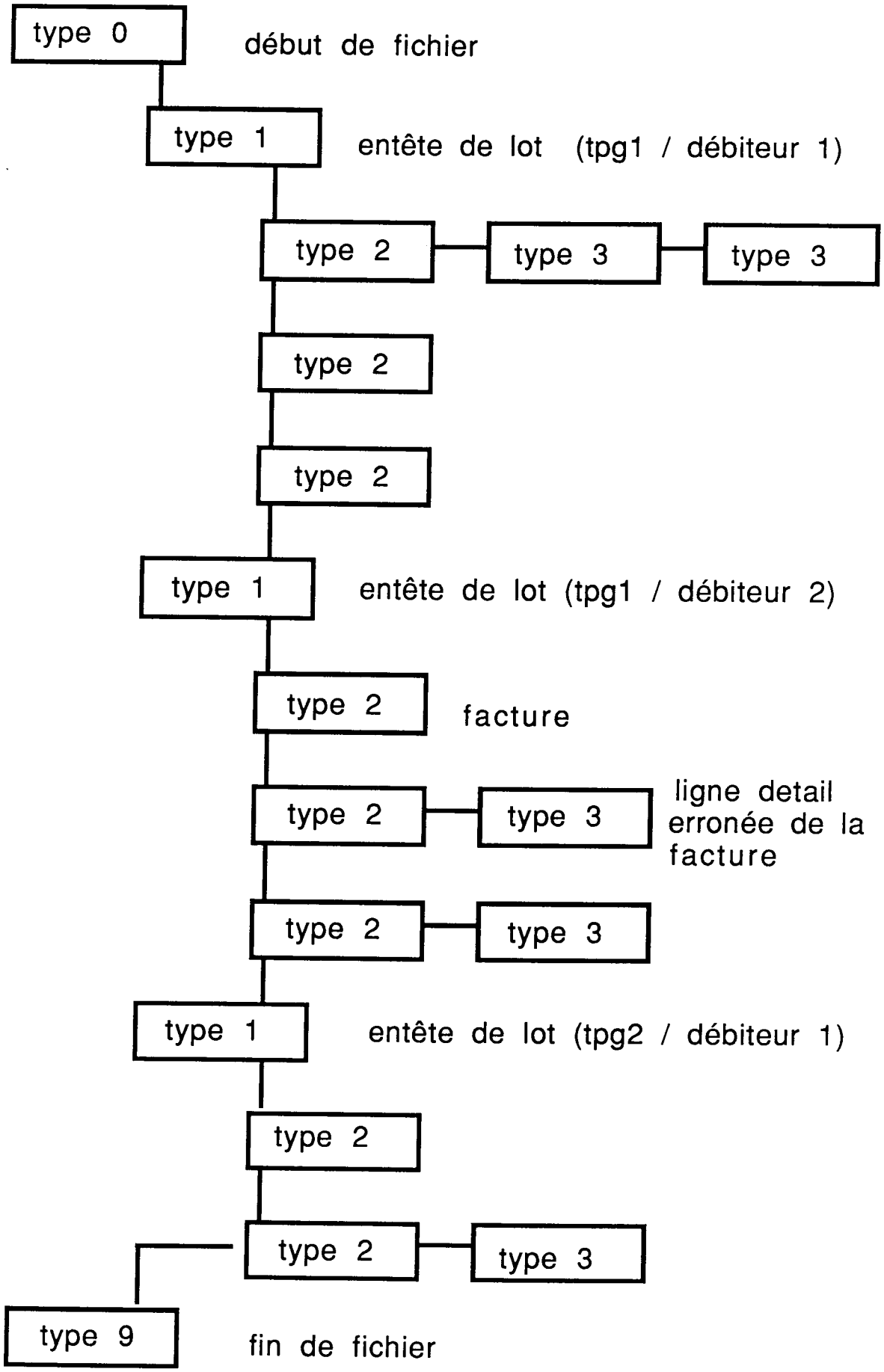

Chaque retour de facture fait l'objet d'un enregistrement de type 2 et d'autant d'enregistrements de type 3 que de lignes détail erronées.

*

* *

Chaque type d'enregistrement correspond à des caractéristiques précises :

TYPE D'ENREGISTREMENT	CARACTERISTIQUES
0	DEBUT DE FICHIER - unique par fichier Initialisation de l'envoi
1	ENTETE DE LOT - unique par lot Un lot par couple TPG/débiteur
2	FACTURE - unique par facture Informations concernant l'ensemble de la facture et sa liquidation
3	LIGNE DE DETAIL ERRONEE - unique par ligne de détail erronée Autant de type 3 que de lignes de détail erronées de la facture
9	FIN DE FICHIER - unique Totalisation de l'envoi

III - PRESENTATION DE L'INFORMATION

REGLES GENERALES

La présentation de l'information implique le respect de quelques règles générales :

1 - Les zones doivent être définies en caractères :

. alphanumérique, sans caractères spéciaux (apostrophes, virgules, tirets),
. numérique.

2 - Les zones alphanumériques sont cadrées à gauche, et sont complétées à droite par des blancs ; les zones numériques sont cadrées à droite, et sont complétées à gauche par des zéros.

3 - Les zones facultatives (voire obligatoires), non renseignées, doivent être :

- pour les zones alphanumériques : à blanc (space),
- pour les zones numériques : à 0 (zéro).

Les cas particuliers sont, si nécessaires, précisés dans les instructions détaillées.

4 - Les dates doivent être fournies sous la forme AA.MM.JJ.

5 - Les prix unitaires doivent être indiqués en centimes.

I N F O R M A T I O N S	POSITIONS	LONGUEUR		PRESENCE	CONSIGNES DE SAISIE - RM
		A	N		
TYPE 0 De CENTRE DE TRAITEMENT à NOE				0	1 FOIS PAR ENVOI. Permet de : . contrôler les références de l'expéditeur . prendre en compte les caractéristiques du fichier et les messages de l'expéditeur
Type d'enregistrement	1 - 3		3	0	= 0 (zéro) DEBUT DE FICHIER
Type d'émetteur	4 - 5	2		0	CM = Centre de traitement mutuelle
Numéro d'émetteur	6 - 19		14	0	NUMERO ATTRIBUE PAR NOE quel que soit le type d'émetteur aux centres de traitement **8 caractères**
Programme émetteur	20 - 25	6		F	IDENTIFIANT DU PROGRAMME INFORMATIQUE AYANT CREE LE FICHIER Attribué par l'émetteur
Type de destinataire	26 - 27	2		0	NR = **Valeur** noeud de réseau **NOE**
Numéro du destinataire	28 - 41		14	0	NUMERO D'IDENTIFICATION DU POINT D'ACCES AU RESEAU DE LA MUTUALITE FRANCAISE 7 5 1 6 2 1 Numéro suivi du suffixe de 2 chiffres incrémentés au fur et à mesure du développement du réseau : **8 caractères**
Programme destinataire	42 - 47	6		0	TPRMUT Tiers Payant Retour Mutuelle
Application	48 - 49	2		0	LI (Liquidation)
Identification du fichier	50 - 55	6		0	NOM DU FICHIER TRANSMIS **attribué par l'émetteur, alphabétique ou numérique, sans caractère spécial** Cette information doit impérativement différer d'un fichier à l'autre
Date de création du fichier	56 - 61		6	0	AAMMJJ
Type de norme utilisée	62 - 65	4		0	**RTPG** pour les normes répondant au **présent cahier des charges**

I N F O R M A T I O N S	POSITIONS	LONGUEUR		PRESENCE	CONSIGNES DE SAISIE - RM
		A	N		
Version de norme	66 - 67	2		0	01
Compactage des données	68	1		0	Zéro 0 pour **non compactés** * 1 pour type 1 de **compactage** 2 pour type 2 de **compactage** 3 pour type 3 de **compactage**
Cryptage des données	69	1		0	0 - si données **non cryptées** 1 - si données **cryptées**
FILLER	70 - 82	13		0	Blanc
Longueur d'enregistrement	83 - 85		3	0	128 : si les données sont **non compactées** 128 à 488 : si les données sont **compactées**
Mot de passe	86 - 91	6		0	NOM DU FICHIER après substitution à l'aide de la **table de transcodification** **ANNEXE 1** Cette table est évolutive et peut être modifiée après accord des parties
Zone message	92 - 128	37		F	ZONE DE COMMUNICATION Permet à l'expéditeur de communiquer un message **Elle est alphanumérique** Ne doit pas comporter de caractères spéciaux

* Les tyoes mentionnés concernent des types de compactage (et non d'enregistrement), liés au protocole XMODEM.

INFORMATIONS	POSITIONS	LONGUEUR		PRESENCE	CONSIGNES DE SAISIE - RM
		A	N		
TYPE 0 De NOE à T.P.G.				0	1 FOIS PAR ENVOI. Permet de : . contrôler les références de l'expéditeur . prendre en compte les caractéristiques du fichier et les messages de l'expéditeur
Type d'enregistrement	1 - 3		3	0	= 0 (zéro) DEBUT DE FICHIER
Type d'émetteur	4 - 5	2		0	NR = Valeur noeud de réseau NOE
Numéro d'émetteur	6 - 19		14	0	NUMERO D'IDENTIFICATION DU POINT D'ACCES AU RESEAU DE LA MUTUALITE FRANCAISE 7 5 1 6 2 1 Numéro suivi du suffixe de 2 chiffres incrémentés au fur et à mesure du développement du réseau : **8 caractères**
Programme émetteur	20 - 25	6		F	= TPRMUT (Tiers Payant Retour Mutuelle)
Type de destinataire	26 - 27	2		0	Valeur TE = **Tiers**
Identifiant T.P.G.	28 - 41		14	0	IDENTIFIANT TPG Voir **ANNEXE 5**
Programme destinataire	42 - 47	6		0	Valeur : PGMDES
Application	48 - 49	2		0	Valeur : AP
Identification du fichier	50 - 55	6		0	NOM DU FICHIER TRANSMIS **attribué par l'émetteur, alphabétique ou numérique, sans caractère spécial** Cette information doit impérativement différer d'un fichier à l'autre
Date de création du fichier	56 - 61		6	0	AAMMJJ
Type de norme utilisée	62 - 65	4		0	**RTPG** pour les normes répondant au **présent cahier des charges**

MAJ 03 95

I N F O R M A T I O N S	POSITIONS	LONGUEUR		PRESENCE	CONSIGNES DE SAISIE - RM
		A	N		
Version de norme	66 - 67	2		0	01
Compactage des données	68	1		0	Zéro 0 pour **non compactés** * 1 pour type 1 de **compactage** 2 pour type 2 de **compactage** 3 pour type 3 de **compactage**
Cryptage des données	69	1		0	0 - si données **non cryptées** 1 - si données **cryptées**
FILLER	70 - 82	13		0	Blanc
Longueur d'enregistrement	83 - 85		3	0	128 : si les données sont **non compactées** 128 à 488 : si les données sont **compactées**
Mot de passe	86 - 91	6		0	NOM DU FICHIER après substitution à l'aide de la **table de transcodification** **ANNEXE 1** Cette table est évolutive et peut être modifiée après accord des parties
Zone message	92 - 128	37		F	ZONE DE COMMUNICATION Permet à l'expéditeur de communiquer un message **Elle est alphanumérique** Ne doit pas comporter de caractères spéciaux

* Les types mentionnés concernent des types de compactage (et non d'enregistrement), liés au protocole XMODEM.

INFORMATIONS	POSITIONS	LONGUEUR		PRESENCE	CONSIGNES DE SAISIE - RM
		A	N		
TYPE 0 De NOE à CENTRE DE TRAITEMENT				0	1 FOIS PAR ENVOI. Permet de : . contrôler les références de l'expéditeur . prendre en compte les caractéristiques du fichier et les messages de l'expéditeur
Type d'enregistrement	1 - 3		3	0	= 0 (zéro) DEBUT DE FICHIER
Type d'émetteur	4 - 5	2		0	Valeur NR = **Noeud de réseau**
Numéro d'émetteur	6 - 19		14	0	NUMERO D'IDENTIFICATION DU POINT D'ACCES AU RESEAU DE LA MUTUALITE FRANCAISE 7 5 1 6 2 1 Numéro suivi du suffixe de 2 chiffres incrémentés au fur et à mesure du développement du réseau : **8 caractères**
Programme émetteur	20 - 25	6		F	TPRMUT
Type de destinataire	26 - 27	2		0	CM Centre Mutuelle
Numéro du destinataire	28 - 41		14	0	NUMERO ATTRIBUE PAR LE CENTRE DE TRAITEMENT **8 caractères**
Programme destinataire	42 - 47	6		0	Valeur : PGMDES
Application	48 - 49	2		0	Valeur : AP
Identification du fichier	50 - 55	6		0	NOM DU FICHIER attribué par le Noeud de Réseau
Date de création du fichier	56 - 61		6	0	AAMMJJ
Type de norme utilisée	62 - 65	4		0	**RTPG** pour les normes répondant au **présent cahier des charges**

MAJ 03.95

I N F O R M A T I O N S	POSITIONS	LONGUEUR		PRESENCE	CONSIGNES DE SAISIE - RM
		A	N		
Version de norme	66 - 67	2		0	01
Compactage des données	68	1		0	Zéro 0 pour **non compactés** * 1 pour type 1 de **compactage** 2 pour type 2 de **compactage** 3 pour type 3 de **compactage**
Cryptage des données	69	1		0	0 - si données **non cryptées** 1 - si données **cryptées**
FILLER	70 - 82	13		0	Blanc
Longueur d'enregistrement	83 - 85		3	0	128 : si les données sont **non compactées** 128 à 488 : si les données sont **compactées**
Mot de passe	86 - 91	6		0	NOM DU FICHIER après substitution à l'aide de la **table de transcodification** **ANNEXE 1** Cette table est évolutive et peut être modifiée après accord des parties
Zone message	92 - 128	37		F	ZONE DE COMMUNICATION Permet à l'expéditeur de communiquer un message **Elle est alphanumérique** Ne doit pas comporter de caractères spéciaux

* Les types mentionnés concernent des types de compactage (et non d'enregistrement), liés au protocole XMODEM.

RMTPG

INFORMATIONS	POSITION	FORMAT		PRES.	CONSIGNES DE SAISIES
		A	N		
ENREGISTREMENT DE TYPE 1 : En-tête de lot : un lot par couple Débiteur/TPG					
Type d'enregistrement	1		1	O	Valeur = 1 DEBUT DE LOT
Type de débiteur	2-3	2		O	Valeur = RC (Régime Complémentaire)
Identifiant débiteur	4-12		9	O	Référence du debiteur Renseigner le N° de Mutuelle sur 8 CARACTERES (code préfectoral sans le "M" et comprenant la clé , ANNEXE 2)
identifiant T.P.G.	13-21		9	O	Identifiant TPG sur 6 CARACTERES (ANNEXE 5)
Filler	22-27		6	O	à Zéro obligatoirement
Numéro de lot retour	28-30	3		O	IDENTIFIANT LOT RETOUR, incrémenté par couple TPG/Mutuelle
Filler	31	1		O	Blanc
Montant facturé par l'Hôpital	32-40		9	O	Montant total des factures constituant le lot Retour
Montant factures payées	41-49		9	O	Total des montants payes au titre des factures incluses dans ce lot pour lesquelles : montant payé = montant facturé
Montant factures "partiellement"	50-58		9	O	Total des montants payes au titre des factures incluses dans ce lot pour lesquelles : montant payé <> montant facturé
Montant factures rejetées	59-67		9	O	Total des montants payes au titre des factures incluses dans ce lot et ayant été rejetées
Montant factures prises en compte	68-76		9	O	Total des montants payes au titre des factures incluses dans ce lot pour lesquelles le centre de traitement nous indique leur prises en compte
Version de norme	77-78	2		O	Valeur = 01
Date de traitement	79-84		6	O	Format = AAMMJJ Date de génération du lot retour
Nombre d'enregistrements de type 2	85-89		5	O	Nombre total d'enregistrements de type 2 de ce lot

Référence du fichier d'origine	90-95		6	F	à l'usage des organismes intermédiaires
Type de professions de santé	96-99	4		0	EH
Code rejet	100-102		3	O	A zéro dans tous les cas sauf quand NOE retourne : - au centre de traitement, un lot RETOUR détecté en erreur - sous forme d'un lot RETOUR, un lot ALLER détecté en erreur ANNEXE 3
Unité monétaire de facturation du PS	**103**	**1**		**O**	unité monétaire de facturation dans laquelle s'est exprimé le PS à l'origine Zone codifiée par : **Blanc** ou **F** pour FRANCS **E** pour Euro **U pour Euro (y compris lignes détails en Euro)**
Filler	**104-128**	**25**		**O**	Blanc

I N F O R M A T I O N S	POSITIONS	LONGUEUR		PRESENCE	CONSIGNES DE SAISIE - RM
		A	N		
TYPE 2				0	1 FOIS PAR FACTURE
Type d'enregistrement	1		1	0	= 2 Facture retour
Type de débiteur	2 - 3	2		0	Idem Type 1
Identification du débiteur	4 - 12		9	0	Idem Type 1
Identifiant T.P.G.	13 - 21		9	0	Idem Type 1
FILLER	22 - 27		6	0	Idem Type 1
Numéro de lot aller	28 - 30		3	0	NUMERO DE LOT ALLER ayant véhiculé la facture
Numéro de facture	31 - 39		9	0	NUMERO DE LA FACTURE concernée (7 caractères utiles)
Poste comptable	40 - 45		6	0	NUMERO DE L'ORGANISME COMPTABLE PUBLIC auquel est rattaché le Centre Hospitalier, sauf dans le cas de l'assistance publique de Paris, où les 6 caractères seront composés de : Service 1 c Produit 1 c Section budgétaire 2 c Groupe Hospitalier 2 c
Numéro d'entrée dans l'établissement	46 - 54		9	0	NUMERO D'ENTREE DU PATIENT DANS L'ETABLISSEMENT
FILLER	55	1		0	Blanc
Date de traitement de la facture	56 - 61		6	0	AA MM JJ
Montant facturé	62 - 69		8	0	MONTANT FACTURE au titre de cette facture
Montant payé	70 - 77		8	0	MONTANT PAYE au titre de la facture
Code règlement	78		1	0	= 1 si montant payé = montant facturé = 2 si montant payé différent montant facturé = 3 si facture rejetée = 4 si facture prise en compte
Codification du libellé de règlement	79 - 81		3	0	Voir libellé standard **ANNEXE 4**
Libellé de règlement	82 - 121	40		0	Voir libellé standard **ANNEXE 4**

I N F O R M A T I O N S	POSITIONS	LONGUEUR		PRESENCE	CONSIGNES DE SAISIE - RM
		A	N		
Nombre d'enregistrements de type 3	122 - 123		2	0	NOMBRE D'ENREGISTREMENTS de type 3 attachés à cette facture
Code CH	124 - 125		2	0	CODIFICATION DU CENTRE HOSPITALIER (au sens juridique) servant d'identifiant pour l'Organisme Comptable Public
Exercice Comptable	126 - 127		2	0	Les deux derniers chiffres de l'année d'exercice comptable concernée
FILLER	128	1		0	Blanc

I N F O R M A T I O N S	POSITIONS	LONGUEUR		PRESENCE	CONSIGNES DE SAISIE - RM
		A	N		
TYPE 3				0	1 FOIS PAR LIGNE DETAIL ERRONEE
Type d'enregistrement	1		1	0	3 = ligne détail erronée
Numéro de facture	2 - 10		9	0	NUMERO DE FACTURE
Numéro de lot	11 - 13		3	0	MUMERO DU LOT auquel appartenait la **facture à aller**
Code acte	14 - 18	5		0	CODE ACTE figurant sur **la ligne détail erronée**
Date des soins	19 - 24		6	0	AA MM JJ
Montant facturé	25 - 32		8	0	MONTANT FACTURE au titre de **la ligne détail erronée**
Montant réglé	33 - 40		8	0	MONTANT DU REMBOURSEMENT déterminé par **l'organisme payeur**
Codification du libellé	41 - 43		3	0	**ANNEXE 4**
Libellé	44 - 103	60		0	JUSTIFICATION DU REJET OU DU PAIEMENT PARTIEL **ANNEXE 4**
FILLER	104 - 128	25		0	Blanc

INFORMATIONS	POSITIONS	LONGUEUR		PRESENCE	CONSIGNES DE SAISIE - RM
		A	N		
TYPE 9				0	1 FOIS PAR ENVOI Permet : . de délimiter la fin du fichier . de donner un bilan des enregistrements transmis
Type d'enregistrement	1 - 3		3	0	= 999 FIN DU FICHIER
Type d'émetteur	4 - 5	2		0	Idem au type 0
Numéro d'émetteur	6 - 19		14	0	Idem au type 0
Programme émetteur	20 - 25		6	F	Idem au type 0
Type de destinataire	26 - 27	2		0	Idem au type 0
Numéro du destinataire	28 - 41		14	0	Idem au type 0
Programme destinataire	42 - 47	6		0	Idem au type 0
Application	48 - 49	2		0	Idem au type 0
Identification du fichier	50 - 55	6		0	Idem au type 0
Volume du fichier	56 - 63		8	0	TOTALISATION DE L'ENVOI. Nombre d'enregistrements à transmettre (type 0 à 9 compris)
FILLER	64 - 82	19		0	Blanc
Nombre de lots	83 - 85		3	0	NOMBRE DE LOTS contenu dans le fichier
FILLER	86 - 128	43		0	Blanc

CODIFICATION DE L'INFORMATION

conférer le cahier des annexes version 08/1994